REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la santé et des mobilités
Service de la consommation et des affaires vétérinaires

SCAV
Case postale 76
1211 Genève 4 Plainpalais

Aux éducateurs canins

N/réf. : AV/MR/BBY

Genève, le 23 mars 2026

Concerne : agrément pour les éducateurs canins

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi sur les chiens du 18 mars 2011 (LChiens; M 3 45), le service de la consommation et des affaires vétérinaires (le SCAV) organise un cours à l'intention des éducateurs canins au bénéfice d'un brevet ou d'un diplôme, issus d'organismes de formation reconnus par le service et travaillant dans le canton de Genève.

Nous vous remercions d'y participer :

le mardi 26 mai 2026 à 14h00

au quai Ernest-Ansermet 22, 1205 Genève - 3ème étage.

Ordre du jour

1. Législation genevoise et collaboration avec le SCAV – *collaborateur SCAV.*
2. Responsabilité civile - *juriste SCAV.*
3. Complément à la théorie d'apprentissage et de la dangerosité - *Dr Ariane MAILLARD, vétérinaire comportementaliste.*

Une date sera choisie lors de ce cours pour une démonstration et un exercice pratique du test de maîtrise et de comportement (TMC) qui se déroulera sur le terrain du service, à Collex-Bossy.

Cette formation est **obligatoire** si vous souhaitez figurer sur la liste officielle genevoise, dispenser les tests de maîtrise et de comportement (TMC) pour les chiens de grande taille et donner des cours d'éducation ordonnés par décision administrative. Elle vous permettra d'obtenir une autorisation d'exercer comme éducateur canin agréé.

Nous vous prions de vous inscrire au moyen du formulaire d'inscription, par le biais d'internet à l'adresse www.ge.ch/professionnels-animaliers-autorises-pratiquer-geneve point 4, ou par courrier postal en transmettant la copie de votre brevet ou de votre diplôme, ainsi que les attestations concernant vos prérequis.

De plus, nous vous informons qu'un émolument de CHF 200.-- est perçu pour toute autorisation délivrée par le département.

En vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dr Michel Rérat
Vétérinaire cantonal